

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Décision concernant la souscription d'un
emprunt d'un montant de 10 000 000 euros
auprès de la Caisse d'épargne Auvergne et
Limousin au titre des investissements 2026 du
budget principal

N° 27858

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 202-22, L.
202-11, L. 202-2 et L. 202-10 ;
Vu la délibération n°22 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation
de compétences du conseil communautaire au Président ;
Vu l'arrêté financier de Limoges Métropole ;
Vu la proposition soumise en date du 5 février 2026.

DÉCIDE

Article 1. De contracter un emprunt auprès de la Caisse d'épargne Auvergne Limousin
d'un montant de 10 000 000 € aux conditions d'emprunt destinées à financer le programme
d'investissement 2026 du budget principal.

Article 2. Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Score interne Global :	3A
Montant :	10 000 000 €
Durée :	25 ans
Classement d'engagement :	inclassé
Coût de service :	0,05% du montant emprunté
Niveaux de dépenses des fonds :	Débitage possible à tout moment en tout ou partie avant le 31 mars 2026 au plus tard
Taux et marge :	Taux fixe de 3,49%
Mode de capital :	30/70
Prépaiement :	irréversible
Mode d'amortissement :	constant
Subordon :	Paiement à terme du flux
Remboursement anticipé :	possible à chaque échéance, impliquant un pénalité et le versement d'une indemnité anticipée

DÉCISION

Décision concernant la souscription d'un emprunt d'un montant de 10 000 000 euros auprès de la Caisse d'épargne Auvergne et Limousin au titre des investissements 2026 du budget principal

1 DOCUMENT - Publié le 26 Février 2026



27858.pdf
(.pdf, 271,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**